



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Stéphane CHABANON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-123 : TERRITOIRE D'INDUSTRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Considérant que le territoire d'industrie Riom Vichy regroupe les communautés d'agglomérations de Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté et les communautés de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et Combrailles Sioule et Morge,

Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne sera intégrée à ce périmètre,

Considérant que ce programme entend relancer les dynamiques industrielles des territoires pour

laquelle l'Etat s'engage à hauteur de 1,3 milliard d'euros,

Considérant que cette initiative se veut décentralisée et s'inscrit en cohérence avec les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Considérant la gouvernance locale de la démarche qui associe les élus, institutions et représentants des industriels du territoire,

Considérant qu'un contrat sera signé sur la période 2020-2022 et reprendra le plan d'actions du territoire joint aux présentes en s'inscrivant dans les axes définis au plan national (attirer, recruter, innover, simplifier), ainsi que l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le plan d'actions annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le président à signer le contrat territoire d'industrie (dont un projet est annexé) ou son avenant permettant l'intégration de Plaine Limagne
- de charger le président de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

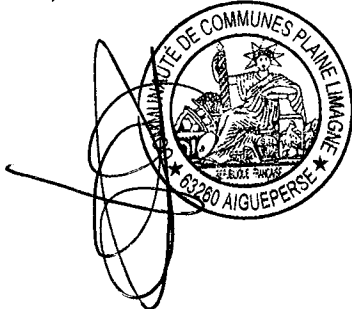
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

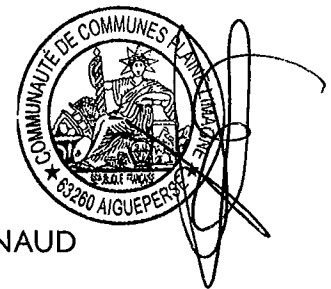
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 21/10/2020

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD